



RACING MOTO SIDE CAR CLUB
VILLEURBANNAIS

Correspondance : Mr ANDREY Simon

6, rue Julien Peyhorgue
69100 VILLEURBANNE
Tèl et fax : 04 78 85 24 14

POCKET BIKE INDOOR

LYON EUREXPO (chassieu 69680)

SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 FEVRIER 2008

SALON DU 2 ROUE LYON EUREXPO

Reglement particulier

ART 1 : Le RMSCV avec le concours de la société IVANOR organise une course de Pocket bike indoor animation du salon des deux roues de LYON le samedi 16 et dimanche 17 février 2008. Le circuit utilisé sera celui des démonstrations motos, d'une largeur d'au moins 6 mètres et d'une longueur minimale de 300 mètres voir plus ; mis à disposition par l'organisateur du salon. Comptant pour le trophée du sud-est, régions Rhône Alpes- Auvergne- Bourgogne -Paca-Languedoc.

ART 2 : Il s'agit d'une course ouverte aux pilotes licenciés FFM NPP- M 50 - C 50 - NCB – NCA –NAM- NAC et INTER- Le meeting intégrera en plus des séries pocket bike .1 catégorie éducative 7-11 ans encadrée par un éducateur BEES (licence éducative F F M obligatoire) NEB ou NEA .

ART 3 : Catégories POCKET BIKE Promotion : (machines européennes 40 cc, Asiatiques 50cc) POCKET BIKE open 50 cc. Catégorie Educative : machines avec roues de 10 pouces maximum -50 cc maxi.

ART 4 : Le droit d'engagement est fixé à : 50 € par machine pour les Pocket bike. 10 € par machine éducatif : Il n'y aura pas d'engagés sur place.

ART 5 : Pour les pilotes non licenciés F F M 2008 titulaire du permis de conduire ou CASM , il sera proposé une licence à la journée (demandée à l'avance et payée) moyennant un certificat médical et un chèque de 34 € ,pour les Pocket bike. Il est aussi possible de solliciter suffisamment tôt une licence à l'année (65 € + 25 € cot club = 90 €)

ART 6 : Les demandes d'engagement sont à envoyer : Simon ANDREY
6, rue Julien Peyhorgue
69100 VILLEURBANNE
Tél/fax : 04 78 85 24 14

accompagnées des droits d'engagement

ART 7 : Les contrôles administratifs et techniques auront lieu : le samedi 16 février 2008 de 14 à 15 heures Accès au site en groupe (entrée exposants) le samedi à 11h30 précise et 13h30. Précision : 1 pass pilote + 2 pass (mécanicien accompagnateur par machine.)

ART 8 : Les pilotes devront se conformer strictement au code sportif : ils sont tenus de respecter les drapeaux utilisés pour la signalisation, être équipés de casques homologués, gants, bottes ou chaussures montantes, protections dorsales et combinaisons cuir ou similaire obligatoires. Pour tout détail non précisé, se reporter aux règlements FFM des catégories correspondantes et du règlement du Trophée du sud-est pour les Pocket bike.

ART 9 : Horaires ci-joints

ART 10 : Prix, coupes, médailles etc

ART 11 : Administration et sécurité Les organisateurs souscrivent conformément à la législation en vigueur, un contrat Responsabilité Civile pour épreuves sportives de véhicules terrestres à moteur auprès de : Assurance Moto Verte

Coordinateur : STE IVANOR : **Mr Pierre Meunier**

Directeur de course : **Mr Andrey Simon**

Adjoint au Directeur de course : **Mr Clement Lafay**

Jury : **Melle Christine Lebeuf, Mr et Mme Drevet Christiane et Bernard.**

Commissaires technique : **Mr Boiton Gérard, Mondino P atrik**

Commissaires de route : **Mr et Mme Deschamps, Mr Boyer Mr Pichat , Mr et Mme Chupin, Mme Navissano, Mlle Tollaie, Mme Spennato**

VISA LIGUE

VISA F. F. M.

VISA PREFECTURE 69